

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À
HYDRO-QUÉBEC DANS SES FONCTIONS DE COORDONNATEUR DE LA FIABILITÉ AU
QUÉBEC RELATIVE À LA DEMANDE D'ADOPTION DE NORMES DE FIABILITÉ RELATIVES À LA
PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES (VERSION 6) ET À LA SÉCURITÉ PHYSIQUE
(NORMES « CIP »)**

Dates d'entrée en vigueur de la norme CIP-003-6

- 1. Références :**
- (i) Pièces [B-0014](#), p. 4 et 5 et [B-0019](#), p. 1 ;
 - (ii) Dossier R-3699-2009 Phase 2, décision [D-2015-168](#), p. 15, par. 51.

Préambule :

(i) Le Coordonnateur précise que la date d'entrée en vigueur des normes CIP version 6 aux États-Unis, pour les systèmes électroniques BES dont l'impact est catégorisé « faible », a été fixée au 1^{er} septembre 2018 par la FERC et que les entités visées bénéficient d'un délai additionnel par rapport au délai initial associé à la version 5 des normes. Le Coordonnateur demande à la Régie de fixer au 1^{er} septembre 2018, soit à la même date d'entrée en vigueur qu'aux États-Unis, la date d'entrée en vigueur des Sections 2 et 3 de l'Annexe 1 de la norme CIP-003-6 pour Hydro-Québec Production, Hydro-Québec TransÉnergie et le Coordonnateur de la fiabilité.

(ii) La Régie fixe les dates d'entrée en vigueur des normes et de leur Annexe respective au premier jour de l'un des quatre trimestres d'une année civile, soit le 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet ou 1^{er} octobre.

Demandes :

- 1.1. Outre la conformité avec la date d'entrée en vigueur aux États-Unis, veuillez préciser quelles sont les raisons justifiant de fixer la date d'entrée en vigueur de certaines normes au 1^{er} septembre 2018 (i), qui diffère des dates d'entrée en vigueur retenues par la Régie (ii).
- 1.2. Dans l'hypothèse où la Régie fixerait la date d'entrée en vigueur en conformité avec la D-2015-168, veuillez présenter, le cas échéant, l'impact de fixer la date d'entrée en vigueur des Sections 2 et 3 de l'Annexe 1 de la norme CIP-003-6 au 1^{er} octobre 2018 à la place du 1^{er} septembre 2018 tel que proposé par le Coordonnateur.